

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 11-70/CPS approuvant la délibération n° 11-70/CPS du 11 décembre 1970 modifiée par la délibération

n° 11-70/CPS

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAILDate de publication
12 novembre 1971Numéro JO
n° 6 du 25/03/1971Date du numéro
25 mars 1971

VISAS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Prestations Sociales du Territoire Français des Afars et des Issas, A adopté dans sa séance du 11 décembre 1970 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1%. — Le Conseil d'administration décide de consentir au Territoire un prêt d'un montant de 45.000.000 de FD destiné au financement de l'installation d'une nouvelle conduite de refoulement entre les stations de pompage d'Ambouli et les réservoirs de la ville de Djibouti.

Art. 2

— Ce prêt sera consenti pour la durée maximale prévue par le dernier alinéa de l'article 121, au taux d'intérêt en vigueur, au jour de la signature de l'acte de prêt, pour des fonds placés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Art. 3

— Le Conseil d'administration décide de prélever le fonds nécessaires dans les réserves non affectées. placées actuellement en Bons du Trésor.

Art. 4

Il est constituée une délégation chargée de prendre contact avec les autorités territoriales en vue de l'élaboration de l'acte de prêt. Sont désignés pour faire partie de cette déléguée MM. Surchamop et Carretero, M. Govat, conseiller de technique du Ministre du Travail se joindra à ces derniers.